

VILLE DE
BULLE

Grand-Rue 7 | Case postale | CH-1630 Bulle
Tél. 026 919 18 00 | caisse.pensions@bulle.ch

Caisse de pensions de la Ville de Bulle

**Rapport de gestion
de l'exercice 2023**

Tables des matières

Rapport de gestion

Comité et organisation	1
Informations générales	1
Renseignements sur le bilan	2
Renseignements sur le compte d'exploitation	3

RAPPORT DE GESTION

I. Comité et organisation

Les membres du comité de l'institution de prévoyance exercent leur mandat durant cinq ans. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat. Ils ont débuté au printemps 2021.

Comité	Représentation	
Morand Jacques	Président	Employeur
Pythoud Chantal	Membre	Employeur
Thürler Claude	Membre	Employeur
Wyssmueller Nicolas	Membre	Employeur
Jaquet Murielle	Vice-présidente	Employé
Accarisi Vincent	Membre	Employé
Uldry Christophe	Membre	Employé
Simoës Carrinho Inês	Membre	Employé

Administration		
Girard Raoul	Administrateur	
Vienne Nadine	Secrétaire	

Commission de placement		
Wyssmueller Nicolas	Président	
Accarisi Vincent	Vice-président	
Jaquet Murielle	Membre	
Thürler Claude	Membre	

Le comité a tenu quatre séances au cours de l'année 2023.

En plus de l'examen mensuel des performances de nos mandataires, la commission de placements s'est réunie à une reprise.

II. Informations générales

En introduction, nous rappelons que par décision du 29 janvier 2014, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) a officiellement approuvé la modification de l'acte de fondation de la Caisse de pensions, conformément aux décisions prises par le Conseil général le 27 mai 2013.

Quant au financement, sur base de la garantie offerte par le Conseil général le 27 mai 2013 et du plan de financement établi par l'expert agréé, l'Autorité de surveillance a officiellement approuvé le 3 mars 2015 le système de la capitalisation partielle.

Le degré de couverture de référence de la Caisse est celui arrêté au 31 décembre 2011. Il était de 82.3 % et satisfaisait déjà à l'exigence du 80 % que les Caisses devront atteindre d'ici 2052 au plus tard. Un deuxième degré de couverture doit également être calculé, c'est celui propre aux assurés actifs. Il se situait au 31 décembre 2011 à 67.8 %.

Grâce aux rendements dégagés au cours de l'année 2023, les degrés de couvertures au 31.12.2023 sont :

- article 44 OPP2 : 93.47 % (31.12.2022 : 90.94 %)
- propre aux assurés actifs : 88.51 % (31.12.2022 : 83.94 %)

Au 31 décembre 2023, la Caisse compte 683 assurés actifs, soit 26 de plus qu'à la fin de la période précédente. Quant aux bénéficiaires de rentes, ils ont augmenté de 13 unités, pour se situer à 264. Le ratio actifs/rentiers est stable et s'établit à 2.58.

A fin 2023, le taux d'intérêt technique était de 1.72 %. Etant donné que le taux d'intérêt technique de l'IP se situe au même niveau que le taux d'intérêt technique recommandé selon la dernière version de la DTA 4, la provision reste nulle au 31.12.2023.

III. Renseignements sur le bilan

Actifs

Avoirs en banques

Les liquidités au 31 décembre 2023 de CHF 4'566'696.94 sont dues à différentes rentrées financières de fin d'année qui n'ont pu être placées instantanément.

Obligations – actions

A la clôture de l'exercice, nous avons enregistré les évolutions suivantes : moins-values sur cash et équivalents en CHF/devises CHF 14'014.00, plus-values sur obligations en CHF ou hedgées CHF 1'502'962.00, moins-values sur obligations en monnaies étrangères CHF 40'285.00, plus-values sur actions suisses CHF 620'205.00, plus-values sur actions étrangères CHF 2'702'568.00, plus-values sur fonds de placements immobiliers CHF 303'630.00, plus-values sur placements alternatifs CHF 2'732.00 et moins-values sur placements en infrastructures CHF 3'897.00.

Immeubles

Nous rappelons que les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Cette méthode a engendré une plus-value globale de CHF 261'000.00 en 2023. L'ensemble du parc immobilier représente CHF 44'191'000.00 soit le 26.0 % de nos actifs, en regard des 27.3 % à fin 2022. Ils ont dégagé une performance de 3.7 % pour 2023.

Compte de régularisation actifs

Au 31 décembre 2023, le solde du compte est de CHF 664'042.70.

Passifs

Dettes

Les prestations de libre-passage dues concernent 17 assurés qui ont quitté la Caisse de pensions à la fin de l'année et dont les prestations ont été transférées en 2024.

Compte de régularisation passifs

Au 31 décembre 2023, le solde du compte est de CHF 236'619.40.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Au passif du bilan figurent les capitaux de prévoyance CHF 173'004'548.85 et les provisions techniques CHF 7'156'318.20 dont les composantes doivent être évaluées en application de règles détaillées dans un règlement spécifique adopté par l'IP. Cette tâche est confiée à l'expert en matière de prévoyance professionnelle, à savoir déterminer les capitaux de prévoyance et évaluer les provisions techniques où le cumul de ces capitaux et provisions constitue le capital de prévoyance actuariel nécessaire soit CHF 180'160'867.05.

Réserve de fluctuation de valeur

Par courrier du 31 décembre 2013, l'Autorité de surveillance a validé la décision du comité de ne pas constituer de réserve de fluctuation tant que le degré de couverture ne dépassera pas la limite de 100 % (article 72b, alinéa 3 LPP). Ce dernier s'élève au 31 décembre 2023 à 93.47 %.

Situation en fin de période

Le découvert représente la fortune manquante par rapport au capital de prévoyance actuariel nécessaire. Il s'élève en l'occurrence à 6.52 %, respectivement à CHF 11'760'357.59.

IV. Renseignements sur le compte d'exploitation

La Caisse clôture son exercice comptable 2023 par un excédent de produits de CHF 4'011'193.15 porté en diminution du découvert au 1^{er} janvier 2023 de CHF 15'771'550.74 ce qui engendre un découvert final de CHF 11'760'357.59.

Cet excédent de produits de CHF 4'011'193.15 provient d'un résultat positif des placements de CHF 7'743'493.46, auquel il faut soustraire le résultat net négatif de l'activité d'assurance qui s'élève à CHF 3'445'323.35 et les frais d'administration et divers qui se montent à CHF 286'976.96.

Produits

Cotisations employés, employeurs, fonds «retraites anticipées» et rachats

Les cotisations ordinaires, représentent un total de CHF 8'667'372.15, auxquels viennent s'ajouter CHF 575'898.55 pour la cotisation au fonds «retraites anticipées» et CHF 355'000.00 pour les rachats en cours, soit une somme totale de CHF 9'598'280.70.

Prestations d'entrée

La Caisse de pensions a reçu 86 prestations de libre-passage relatives à de nouveaux assurés pour un montant total de CHF 4'963'158.40.

Dissolution et constitution de capitaux de prévoyance et provisions techniques

Il s'agit de mouvements sur les diverses provisions correspondant aux rentes et capitaux de prévoyance versés en 2023.

Charges

Rentes de retraite

Au cours de l'année 2023, la Caisse enregistre un total de 12 départs à la retraite, dont 10 anticipés avec le versement d'un pont pré-AVS. Au 31 décembre 2023, la Caisse compte 222 retraités. Les rentes annuelles versées en 2022 se montent à CHF 4'136'266.15, auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 6'066.60 de rentes d'enfants de retraités. Ce qui représente un montant de CHF 4'142'332.75.

Rentes de survivants

Le nombre de rentes de conjoint est de 30. Les rentes annuelles se montent à CHF 502'150.60, auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 9'952.80 de rentes d'orphelins. Ce qui représente un montant total de CHF 512'103.40.

Rentes d'invalidité

A fin 2023, 9 assurés bénéficient d'une rente d'invalidité. Les rentes annuelles versées se montent à CHF 155'481.10, auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 1'548.90 de rentes d'enfants d'invalides. Ce qui représente un montant de CHF 157'030.00.

Prestations en capital à la retraite et à l'invalidité

Le règlement de prévoyance permet le versement du quart de la prestation de retraite sous la forme d'un capital. En 2023, 8 retraités ont fait appel à cette possibilité ; pour un montant de CHF 907'974.20.

Prestations de sortie

Les assurés qui quittent définitivement la Suisse ou ceux qui s'établissent à leur compte peuvent bénéficier d'un remboursement en espèces de leur prestation de sortie. Une troisième condition pour recevoir la prestation de sortie, rarement rencontrée, se retrouve lorsque la prestation de sortie est inférieure au montant annuel des cotisations de l'assuré.

Rapport de gestion

Au cours de l'année 2023, 5 assurés ont reçu leur prestation de sortie en espèces. Par ailleurs, 94 prestations de libre passage ont été versées auprès d'institutions auxquelles les assurés démissionnaires ont été affiliés par leur nouvel employeur ou sur un compte bloqué auprès d'une banque ou d'une institution de libre passage. Les prestations de libre passage transférées ou payées en espèces représentent un total de CHF 5'531'997.40.

Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété du logement

Les dispositions légales sur l'encouragement à la propriété du logement permettent à l'assuré de prélever tout ou partie de son capital de prévoyance pour devenir propriétaire de son propre logement. Il est rappelé qu'un versement anticipé réduit les prestations de retraite, proportionnellement au montant retiré.

Huit assurés ont demandé à bénéficier de ces dispositions au cours de l'année 2023 pour un montant total de CHF 892'997.40.

Versements anticipés pour divorce

En cas de divorce, les prestations de sortie acquises pendant la durée du mariage sont partagées conformément aux dispositions du Code civil suisse. Le versement anticipé est considéré comme une prestation de sortie et la Caisse transmet le montant dû selon les instructions notifiées par le Tribunal.

En 2023, la Caisse n'a procédé à aucun versement.

Prime de réassurance

La couverture des risques de décès et d'invalidité fait l'objet d'une réassurance partielle des risques collectifs de type stop loss auprès de la Zurich compagnie d'assurances sur la vie SA. La prime pour l'année 2023 s'élève à CHF 37'132.35.

Cotisation au Fonds de garantie

Conformément à l'article 56, alinéa 1 LPP, le fonds de garantie assume, d'une part le versement des subsides aux institutions de prévoyance dont la structure d'âge est défavorable et, d'autre part, fournit la garantie des prestations légales dues par des institutions de prévoyance devenues insolubles. La contribution pour 2023 s'élève à CHF 37'789.70.

Résultat net des placements

Au 31 décembre 2023, le résultat cumulé des marchés financiers et des immeubles représente un gain net total de CHF 7'743'493.46. La Caisse de pensions a réalisé une performance brute globale négative de 5.12 %, respectivement 4.9 % nette (-7.38 % en 2022).

Frais d'administration de la fortune

Les frais sur transactions et charges fiscales, les frais de gestion des titres et droits de garde payés à l'UBS, la BCF, la BCV et le mandat de Global Custody auprès du Credit Suisse ainsi que les frais de gestion des immeubles payés à Gruyère Immo s'élèvent à CHF 847'529.38. Ils représentent 0.5 % de la fortune.

Frais d'administration

Les frais d'administration pour l'année 2023 s'élève à CHF 274'188.20.

CAISSE DE PENSIONS DE LA VILLE DE BULLE

Le Président



Jacques Morand

L'Administrateur



Raoul Girard

Bulle, le 15 avril 2024